



TEXTE ADOPTÉ n° 318
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

20 juillet 2009

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention d'**entraide judiciaire**
en **matière pénale** entre le *Gouvernement de la République
française* et le *Gouvernement du Royaume du Maroc*,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

(Procédure accélérée)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la
teneur suit :*

Voir les numéros : **1733** et **1832**.

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc signée à Rabat le 18 avril 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 juillet 2009.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1733.



ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale